



À une séance extraordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue à distance pour tous les membres, ce vingtième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre, formant quorum sous la présidence de madame Cindy Champagne à 17 h, à laquelle sont présents :

LES ADMINISTRATEURS

Francis Dostaler Annie Dubois Véronique Plante-Huard Ménaïk Bleau Daniel Dupont Mélissa Larose Pier-Luc Savard Marie-Pier Allard Marianne Gagnon

Représentant du personnel d'encadrement Représentante des directions d'établissement Représentante du personnel de soutien Représentante des parents - District 1 Représentant des parents – District 2 Représentante des parents - District 4

Représentante des parents – District 5 Représentante de la communauté Représentante de la communauté

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ginette Masse

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT - OBSERVATEUR

Patrice Dion

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Élyse Giacomo

Sophie Houle

SONT ÉGALEMENT INVITÉS

Laurent Cabana Jean-François Bédard

Directeur général adjoint Félix Goudreau Directeur

matérielles

Directrice des Services éducatifs - Secteur

des

ressources

Service

ieunes

ABSENCES MOTIVÉES

Christian Boucher Geneviève Boivin Luc Massicotte Robert Ricard

Représentant des enseignants Représentante de la communauté Représentant de la communauté Représentant de la communauté

Directeur général adjoint

du





Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Madame Cindy Champagne, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et à l'assistance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

64-CA/24-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR ANNIE DUBOIS, ADMINISTRATRICE,

d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Aucune.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucun public.

4.1. OCTROI DE CONTRATS DE CONSTRUCTION

4.1.1. AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE JEUX À L'ÉCOLE CHAVIGNY

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Recommandation des professionnels
- Résolution N° C-2021-1432 de la Ville de Trois-Rivières pour la participation financière de 506 849 \$
- Résolution N° C-2023-1258 de la Ville de Trois-Rivières pour la participation financière de 3 814 000 \$
- Confirmation de financement pour le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) de 2 592 411 \$





CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de terrains de jeux à l'école Chavigny;

CONSIDÉRANT l'aide financière accordée dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES) de 2 592 411 \$;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Trois-Rivières à collaborer financièrement au projet pour un montant de 506 849 \$ par la résolution C-2021-1432 du 7 décembre 2021:

CONSIDÉRANT le financement de la sous-mesure 50621 – maintien des bâtiments pour un montant de 1 604 000 \$;

CONSIDÉRANT la demande de financement au Programme de soutien aux infrastructures pour les Jeux du Québec au montant de 3 814 000 \$;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR VÉRONIQUE PLANTE-HUARD, ADMINISTRATRICE,

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roxboro Excavation inc., pour un montant de 4 824 527,07 \$ excluant les taxes:

d'autoriser la directrice générale, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2. MISE À NIVEAU CVCA ET REMPLACEMENT DES PLAFONDS – PHASE 1 À L'ÉDIFICE LES ESTACADES DE L'ACADÉMIE LES ESTACADES

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Tableau comparatif des soumissions reçues
- Recommandation des professionnels

66-CA/24-03-20





CONSIDÉRANT le projet de construction pour la mise à niveau CVCA et le remplacement des plafonds – Phase 1 à l'édifice les Estacades de l'Académie les Estacades;

CONSIDÉRANT le financement de la sous-mesure 50621 – maintien des bâtiments:

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public réalisé par le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR FRANCIS DOSTALER, ADMINISTRATEUR.

d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Danoco inc., au montant de 1 049 000 \$ excluant les taxes;

d'autoriser la directrice générale, madame Ginette Masse, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. MODIFICATIONS AU CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Documents déposés :

- Présentation de dossier
- Résolution
- Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes Année scolaire 2024-2025
 Adopté le 26 avril 2023
- Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes Année scolaire 2024-2025
 Modifié

67-CA/24-03-20

CONSIDÉRANT l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le Centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité de parents, conformément à l'article 193.7 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité consultatif de gestion, conformément à l'article 96.25 de la Loi sur l'instruction publique;





CONSIDÉRANT la consultation faite auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 244 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT les discussions lors du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR MÉNAÏK BLEAU, ADMINISTRATRICE,

d'adopter les modifications apportées au calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2024-2025 telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. HUIS CLOS - EN L'ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres conviennent qu'il n'est pas nécessaire de tenir un huis clos.

Un rappel est fait que la séance du mois d'avril se tiendra le 23 au lieu du 24.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 17 h 10, MÉNAÏK BLEAU, ADMINISTRATRICE, propose la levée de l'assemblée.

CINDY CHAMPAGNE

PRÉSIDENTE

ÉLYSE GIACOMO

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE